

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'INSTITUT
30 SEPTEMBRE 2024
14H-17H**

Table des matières	
Membres avec voix délibérative	1
Membres avec voix consultative	1
1. Informations de la Direction	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024	2
3. Vie de l'Institut	2
• Présentation des nouveaux personnels	2
• Campagne d'emplois 2025	2
• Budget	4
• COSP : composition et mode de désignation des membres extérieurs	4
4. Formation et vie étudiante	5
• Effectifs étudiants à la rentrée universitaire 2024	5
• Socle des bonus 2024-2025	6
• Bonification : présentation du tableau des correspondances	8
• Création d'un Diplôme d'Établissement « CAPEFE » - Tarification de la formation et de la certification	8
• Modification des M3C (Modalités des contrôles des connaissances et des compétences) des diplômés Inspé : M3C pour la licence	10
5. Recherche et innovation	11
• Présentation des recherches des enseignants-chercheurs nouvellement recrutés	11
• Campagne accueil enseignants chercheurs invités 2024	11
• Point d'étape Ampiric	11
6. Annexes	12

Présents

Membres avec voix délibérative

Présent.e. s : Mesdames et Messieurs Michèle ARTAUD ; Eric BERTON représenté par Christine POPLIMONT ; Patrice BONNET ; Franck BRILLET ; Pierre DESBIOLLES ; Laurence ESPINASSY ; Vincent GROSSTEPHAN ; Patrice LAISNEY ; Sarah LALLEMAND ; Pierre PARIAUD ; Guillaume PONTHEU ; Vincent VALERY ; Gwladys VASSEUR.

Représenté.e. s : Mesdames et Messieurs Clarisse ANGELIER par Vincent VALERY ; Didier BARD par Laurence ESPINASSY ; Claudine CASAMASSA par Sarah LALLEMAND ; Sophie DE CACQUERAY par Patrice BONNET ; Stephan ENOCH par Christine POPLIMONT ; Sophie FOUACE par Gwladys VASSEUR ; Nathalie GAUDY par Patrice LAISNEY ; Suzanne GUILHEM par Guillaume PONTHEU.

Excusé.e : Mesdames et Messieurs David GALTIER ; Pierre HUGUET ; Valérie NACINOVI ; Pierre-Bernard SANCHEZ.

Membres avec voix consultative

Présent.e. s : Mesdames et Messieurs Isabelle BAUMANN ; Pascale BRANDT-POMARES ; Fatima CHNANE-DAVIN ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Boumedienne FEGHOUL ; Anne GOMBERT ; Delphine JOSEPH ; Nathalie MIKAILOFF ; Aurélie PASQUIER-BERLAND ; Jean-Francis RANUCCI ; Anaïs TREMEGE ; Rachid ZAROUF.

Excusé.e. s : Mesdames et Messieurs Malek BOUZID ; Pascal TERRIEN ; Olivier VORS.

Invité.e.s : Mesdames Muriel DER HAROUTUNIAN ; Sandrine ESCHENAUER ; Mathilde FAVIER ; Caroline GAREAU ; Isabelle LANG ; Karine MILLION FAURE ; Heidi OSTERWALDER ; Carole VEJUX .

Excusé.e.s : Nicolas MASCRET.

1. Informations de la Direction

Pascale BRANDT-POMARES : Bienvenue à ce premier Conseil d'Institut de l'année 2024/2025, la rentrée semble s'être bien déroulée sur tous nos sites ainsi que les journées d'accueil. Nous avons pu observer cette année un engouement de la part des étudiants de Master 2 concernant le parrainage et marrainage.

Jean Francis RANUCCI : Le parcours Conception et Management de Formation en Hygiène Sécurité et Développement Durable de la Mention 4 s'est ouvert en alternance cette année, nous avons eu toutes les lettres d'accréditations. Actuellement nous avons 5 alternants pris en charge et 2 en construction. Nous espérons que lors de la prochaine rentrée nous serons lisiblement indiqués en alternance et visible par les étudiants, car actuellement nous avons plus d'offres d'entreprises que d'étudiants.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024

Le procès-verbal du Conseil d'Institut du 17 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

3. Vie de l'Institut

• Présentation des nouveaux personnels

Laurence ESPINASSY : Nous avons pu recruter cette année plusieurs collègues et notamment Karine MILLION FAURE en tant que Professeure des Universités en didactique des Mathématiques, deux maitresses de conférences, Emelyne ROY avec un profil concernant les lycées professionnels et les arts appliqués ainsi que Carole VEJUX qui nous présentera ses travaux. Également deux postes de PRAG avec Gaëlle GOURIOU et Pascale MICHELS. Nous avons pu recruter une dizaine de mi-temps partagés.

Isabelle BAUMANN : Nous annonçons la réussite de deux concours, Rada DURIC au Pôle Ressources et Moyens et Julia TOMINI au Pôle Recherche et Coopération Internationale en Education.

• Campagne d'emplois 2025

Isabelle BAUMANN : (Annexe 1) Durant le mois de juillet a eu lieu le vote du cadrage et des orientations budgétaires, nous avons courant septembre travaillé avec la DAF et la DRH lors d'ateliers techniques pour étudier la faisabilité technique de nos propositions. En octobre, nous présenterons nos propositions auprès de la gouvernance et en décembre un vote aura lieu portant sur tous les éléments de l'Université devant le Conseil d'Administration.

Nous sommes dans une période de restriction budgétaire avec un prélèvement unique de 60%, ce prélèvement permettra de financer le GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) qui n'est plus financé par le Ministère depuis quelques années et de financer des mesures RH, ainsi que la politique de l'établissement.

Au niveau des enseignants et enseignants-chercheurs, le Président a souhaité maintenir les dispositifs de promotions (**Annexe 2**). Le 26-1-2 permet de recruter des enseignants chercheurs en tant que Maitres de Conférences, les 46-3 qui permettent aux Maitres de Conférences ayant dix ans d'ancienneté d'accéder au corps des Professeurs des Universités. Cette enveloppe permet aussi de financer et de maintenir le nombre de CRCT annuel et de mettre en œuvre la politique contractuelle enseignant et enseignant-chercheur.

Au niveau des personnels administratifs, il y a 15 plans de titularisations pour des contractuels de longue date au sein de l'université et enfin une valorisation du complément

indemnitaire des agents administratifs.

Concernant la campagne d'emplois BIATSS (**Annexe 3**), nous avons cette année 5 départs à la retraite dont 4 sur le site d'Aix ainsi qu'une mobilité interne. Nous n'allons pouvoir financer que deux concours cette année. S'agissant des départs, nous n'allons pouvoir financer que deux postes en contractuel, 1 IGE et 2 postes de catégorie C. Tout cela rentre dans une politique de l'établissement d'externalisation de l'activité. Les postes vont être supprimés et la masse salariale va abonder notre enveloppe de fonctionnement pour pouvoir financer l'enveloppe du marché nettoyage.

Michèle ARTAUD : Je souligne que ces suppressions sont un gros problème, la première raison c'est que les sociétés de nettoyage ont une politique d'emploi et de ressources humaines très contestable et la deuxième c'est qu'un personnel de nettoyage permet d'éduquer les étudiants et créer une communauté ce qui ne peut être le cas avec une société extérieure.

Isabelle BAUMANN : C'est une réflexion que nous avons eue. Sur Avignon il y a encore plusieurs personnels de ménage et également sur Aix, mais nous y reviendrons dans les années à venir surtout à Aix où il reste un seul personnel.

Pascale BRANDT-POMARES : Nous avons les mêmes problématiques sur les sites dit éloignés. Nous préférons l'emploi de personnel affilié à l'université tandis que sur des sites plus étendus et pour lesquelles la demande des usagers est plus forte, nous réussissons à assurer un bon entretien des locaux par des sociétés extérieures en complément. C'est à nous de délimiter les actions de ces entreprises dites extérieures pour la satisfaction de tous.

Laurence ESPINASSY : (**Annexe 4**) En termes de supports libérés, nous avons 8 postes dans le second degré, 1 poste de PE et 3 Maitres de Conférences. Nous allons pouvoir proposer après négociations de la masse salariale, un poste de Professeur des Universités 46-3 ainsi que 6 postes de Maitres de Conférences et une affectation définitive sous forme de PRAG ou PREG pour le premier degré.

Pascale BRANDT-POMARES : Si nous sommes décalés dans le calendrier au niveau de l'université c'est parce que le cadrage de la campagne d'emplois et de la campagne budgétaire a fait l'objet d'une réflexion en gouvernance. Il aurait pu ne pas y avoir de campagne d'emplois compte-tenu de toutes les restrictions budgétaires auxquelles nous devons faire face.

Vincent GROSSTEPHAN : Quels sont les critères sur lesquels la sélection pourrait s'opérer ?

Pascale BRANDT-POMARES : Les discussions sont en cours notamment avec l'ALLSH et le laboratoire IREMAM car nous avons une candidature sérieuse et nous aurions tout intérêt à ce que ce poste mérite une promotion.

Franck BRILLET : A Nice l'année dernière nous avons vu 3 Maitres de Conférences nous quitter, il faut malgré tout un vivier pour proposer ce genre de poste en interne et des profils les plus larges possibles. Les arbitrages sont en cours mais nous sommes dans un contexte financier problématique, nous avons fait une demande de 3 postes et nous en avons obtenus 2. Il y a quand même une attention de la gouvernance sur la composante de l'Inspé, nous avons fait remonter 6 postes ; la règle étant qu'il faut avoir un support, que la retraite soit effective et actée mais nous devons attendre deux ans pour pouvoir recruter.

Sarah LALLEMAND : Je me questionne sur le service par rapport aux besoins maquettes lorsque l'on voit tous les départs.

Pascales BRANDT POMARES : Nous n'avons jamais supprimé une heure des maquettes et s'il le fallait nous rechercherions des vacataires pour faire face à nos besoins.

Michèle ARTAUD : Dans le cadre de la restriction budgétaire, des UFR ont reçu des lettres demandant une réduction des heures complémentaires en proposant une réduction de capacités d'accueil, un transfert des heures complémentaires pérennes vers des heures complémentaires semi pérennes ou une modulation du taux de prélèvement.

Isabelle BAUMANN : Techniquement, nous avons opté pour la proposition permettant de financer par une enveloppe pérenne subventionnée par la formation du DIU donc la

dotation ministérielle.

Franck BRILLET : Nous avons fait le même choix pour l'académie de Nice, tant que le DIU persiste nous pouvons utiliser ces ressources.

- **Budget**

Isabelle BAUMANN : (Annexe 5) En termes de cadrage budgétaire, l'établissement enregistre un déficit depuis deux ans. Trois compensations sont à l'œuvre, d'une part la diminution des dépenses de fonctionnement, deuxièmement limiter nos prévisions de dépenses à la hauteur de ce que nous avons dépensé pendant l'année 2023 et faire un arbitrage des nouvelles recettes qui n'ouvriront pas automatiquement de lignes de dépenses à montant équivalent. Dans cette perspective nous avons proposé notre budget, nous avons augmenté le budget BAIM du fait des personnels prenant leur retraite. Nous avons réduit notre ligne budgétaire, nous avons une politique de renouvellement durable, que nous allons devoir stopper pour répondre à cette restriction.

L'accompagnement à la formation est lié au contrat professionnel du parcours NEO, et les dépenses étaient souvent prises sur la vie de l'institut ou bien les Collèges.

Nous avons essayé de garder le même niveau de dépenses concernant les autres lignes de dépenses.

Franck BRILLET : Nous avons un autre fonctionnement car nous possédons trois budgets composés d'un budget campus avec des dépenses associées au fonctionnement et à la gestion des campus, ensuite nous avons un budget de composante et puis un budget académique avec la contribution de toutes les parties prenantes comme l'UTLM et le rectorat avec le prêt de salles, ou l'accueil des formations, ce qui nous permet d'avoir une argumentation différente avec le rectorat. Lorsque nous fermons une formation nous voyons directement qui est le partenaire impacté et quelles sont les stratégies que nous devons mettre en place. A l'inverse, nous ne possédons pas de Collèges.

Nous venons de devenir Grand Etablissement et nous avons maintenant des directeurs administratifs de composantes et des directeurs opérationnels de composantes.

Sarah LALLEMAND : Si lors d'une plénière nous avons des tables rondes avec le rectorat, nous pouvons facturer ces réservations au rectorat ?

Pascale BRANDT POMARES : Nous avons à l'Inspé d'Aix Marseille une convention avec le Rectorat qui fait partie du budget de projet, lors d'une plénière au réseau des Inspé nous avons pu constater qu'il y a autant de fonctionnement différent que d'Inspé.

Vincent VALERY : Pour préciser, tout ce qui est dans l'accréditation ne fait pas l'objet d'une redevance mais ce qui ne rentre pas dans cette convention est soumis à une contrepartie.

Pascale BRANDT POMARES : Lors d'une manifestation partagée avec le rectorat nous ne demandons pas de redevance.

- **COSP : composition et mode de désignation des membres extérieurs**

Pascale BRANDT POMARES : (Annexe 6) Nous avons tardé à le mettre en place car nous attendions la réforme. Le Recteur a d'ores et déjà désigné 3 personnalités du COSP, il reste au Conseil d'Institut à désigner lui aussi 3 personnalités. Je vous présente donc les noms des trois personnes ayant déjà accepté de siéger au sein du COSP, Michel FAYOL, Nathalie SAYAC et Caroline DESOMBRE. S'agissant de Michel FAYOL, il occupe des fonctions dans le Conseil de suivis et d'évaluation d'Ampiric et il a déjà été Président du COSP de l'Inspé de Limoges jusqu'en 2023, il a été directeur du LabCo, membre de l'ANR, c'est un spécialiste des apprentissages des fondamentaux, plus de 200 articles dans des revues annexées. Nathalie SAYAC est Inspectrice Générale Education Sport Recherche depuis le 1^{er} septembre 2024 et avant cela Directrice de l'Inspé de Rouen, enseignante et formatrice à l'Inspé de Créteil et elle est spécialiste dans les évaluations internes et externes et plus spécifiquement dans l'égalité fille/garçon en mathématiques. Caroline DESOMBRE, est à l'Inspé de Lille Haut de France, elle copilote le projet IDD équivalent d'Ampiric, Directrice adjointe à la recherche de l'Inspé de Lille Haut de France et ses recherches portent sur deux thèmes : l'effet des stéréotypes sur l'efficacité des élèves et

la notion des obstacles à l'inclusion. Je propose donc au Conseil d'Institut de les désigner pour siéger au sein du COSP.

Durant le Réseau des Inspé, il est apparu qu'il existe autant de COSP que d'Inspé et la question s'est posée de savoir le rôle que pouvait jouer le COSP.

Franck BRILLET : Nous l'avons réuni et c'est compliqué de savoir délimiter son encadrement. Dans nos équipes il revient souvent que c'est la première instance à réunir en cas de réforme pour discuter de pédagogie. Le périmètre est compliqué à déterminer entre le COSP et l'observatoire Académique, où les arbitrages politiques se font.

Pascale BRANDT POMARES : Le but est de réunir des personnes qui apportent une richesse à la réflexion, mais je ne pense pas demander au COSP de réagir et prendre des décisions mais plutôt d'apporter un regard extérieur.

Vincent GROSSTEPHAN : Concernant le rôle, en matière pédagogique, il est en effet important, mais j'ai tout de même l'impression que l'essentiel se jouera ailleurs. Je m'interroge aussi quant à la faible représentation des personnes de l'Inspé dans le COSP.

Pascale BRANDT POMARES : Le COSP nourrira la réflexion des décisions travaillées et présentées lors du Conseil d'Institut. Concernant les membres nous veillerons à ce que les personnes de l'Inspé soient représentées.

Franck BRILLET : L'année dernière j'ai saisi le Président du COSP pour la création d'un groupe de travail concernant la demande d'opportunité d'ouvrir une licence en Sciences de l'Éducation et de la Formation, puis nous l'avons présenté au Conseil d'Institut où la proposition a été validée. De la même manière j'ai saisi le COSP concernant la création du parcours concernant le Métier de l'éducation artistique et culturel qui a abouti à un DU.

Nous avons avec nous un ancien Directeur d'Inspé, des personnes de l'université d'autres composantes et des personnalités extérieures à l'Inspé qui ont pu soulever des questions auxquelles nous n'avions pas pensées.

Pascale BRANDT POMARES : Vous pouvez si vous le souhaitez revenir vers moi pour les 6 dernières personnalités à désigner ; concernant les dates nous vous les transmettrons.

La liste des personnalités extérieures proposée pour la participation au COSP est adoptée avec 1 abstention.

4. Formation et Vie étudiante

• Effectifs étudiants à la rentrée universitaire 2024

Patrice BONNET (Annexe 7) Cette année nous avons ouvert la Licence avec un effectif de 38 étudiants, la majorité des étudiants que nous avons rencontrés avaient pris la Licence comme premier vœu. Concernant la provenance des étudiants, nous pourrions en discuter lors du prochain Conseil. Par rapport à l'année passée, il y a un léger décrochage dans la mention 1 et 2, la mention 3 reste stable et la mention 4 a augmenté son effectif. On observe un décrochage entre la première et la deuxième année de master dans la mention 2. Il y a deux raisons essentielles : la première ce sont les étudiants qui réussissent le concours dès la première année de Master et la deuxième liée à un décrochage des étudiants qui doivent travailler et qui redoublent ou bien quittent le parcours. Au contraire de la mention 4 qui voit son effectif augmenter entre la première et la deuxième année, souvent en lien à une réorientation.

Vincent GROSSTEPHAN : Quelle est la proportion entre ceux qui décrochent pour des raisons économiques ou pour la réussite d'un concours ?

Patrice BONNET : Je pense que ça doit dépendre des parcours, il faudrait rentrer plus en finesse dans chaque parcours pour faire la proportion. Ça peut être un travail de l'OVE. Pour en revenir au M2 en contrat d'alternance, on observe une légère baisse provenant des alternants dans le premier degré.

Gwladys VASSEUR : Par rapport à ces chiffres, nous avons une interrogation au rectorat sur les contrats mis à disposition et ceux qui sont attribués, qui provient peut-être d'un besoin en accompagnement pour les étudiants de Master 1 pour les préparer sur ces

questions et anticiper les questions d'affectations. On observe un vrai décrochage par rapport à l'engagement initial avec toutes les problématiques de compensation de mise en poste que cela représente en établissement. Avec bien-sûr la possibilité d'être sur la totalité de l'académie ce qui peut entraîner un décalage.

Sarah LALLEMAND : Dans la mesure où on parle d'une enquête de l'OVE, ce serait intéressant de voir ce qui freine désormais les contrats en alternance.

Patrice BONNET : Sur le second degré on s'améliore, cependant pour le premier degré c'est vraiment cette problématique d'éloignement qui est plus complexe à gérer pour les étudiants.

Vincent GROSSTEPHAN : Y a-t-il des ratios entre le nombre de candidatures et de postes ?

Patrice BONNET : Au départ il y avait 50% d'étudiants de M1 qui étaient volontaires et on assiste à une baisse, en particulier car les étudiants ont des craintes par rapport à l'année de M2.

Gwladys VASSEUR : Est-ce qu'on a un retour pour pouvoir rassurer les étudiants ?

Pascale BRANDT POMARES : Ces questions pourront être traitées par Olivier VORS dans le cadre de l'OVE concernant l'attractivité des formations.

Nathalie MIKAILOFF : Dans la mention 3, finalement nous n'avons eu que 4 alternants car 3 se sont désistés soit en raison d'un problème de mobilité soit en raison du risque de ne pas réussir leur deuxième année de master.

Pascale BRANDT POMARES : Est-ce que pour autant des AED ne veulent pas prendre le risque d'être contractuel pour ne pas s'alourdir alors même qu'ils sont employés de l'éducation nationale ? A l'inverse certains AED ont trouvé des postes qui conviennent à leur zone géographique.

Nathalie MIKAILOFF : La spécificité de notre parcours fait que nous avons beaucoup d'étudiants AED, mais nous avons ciblé les personnes qui ne l'étaient pas. On peut s'interroger aussi sur la question d'avoir un contractuel plutôt qu'un alternant.

Vincent GROSSTEPHAN : Est-ce que nous devons les inciter à faire une alternance ou bien les prévenir ?

Pascale BRANDT POMARES : Dans l'expectative d'une réforme c'est compliqué de se prononcer.

Michèle ARTAUD : Pour les M1 en Mathématiques, il y a une vraie baisse de la formation, sur Marseille surtout et sur Avignon nous n'avons pas récupéré les inscrits.

Patrice BONNET : Pour les stagiaires, il y a aussi une baisse en particulier des DIU pour le premier degré au profit des temps pleins, ce qui montre la pleine mise en œuvre de la réforme. Les affectations de stagiaires se font à l'échelle nationale, il est compliqué de faire des calculs.

Franck BRILLET : Sur l'académie de Nice nous avons observé l'effet inverse, en puisant sur la liste complémentaire nous avons 90 fonctionnaires stagiaires mi-temps de plus que l'année dernière.

Patrice BONNET : Nous avons fait de même mais ça n'a pas modifié la répartition.

- **Socle des bonus 2024-2025**

Patrice BONNET : (**Annexe 8**) Chaque étudiant inscrit en M1 peut choisir une ou deux activités facultatives réparties en 5 catégories : Sport, Engagement étudiant, Approfondissement des connaissances, Culture, Créativité entrepreneuriat. Ajouté à ce socle AMU nous avons toujours l'UE bonus Langue d'Oc mais nous avons moins d'étudiants inscrits cette année car les étudiants peuvent depuis 2021 le choisir en tant qu'UE3 à choix. Il y a cette année trois modifications majeures : un bonus engagé dans la Défense pour les étudiants engagés auprès de l'armée dans le cadre de la convention cadre avec amU, un deuxième bonus Réserviste pour les étudiants réservistes, ainsi que le bonus Culture qui permet de pouvoir se rendre à des spectacles ou autre.

Vincent GROSSTEPHAN : Concernant l'engagement des étudiants dans la vie de l'Institut comme au Conseil d'Administration ou au Conseil d'Institut, il y a-t-il des raisons et des conditions pour lesquelles les étudiants peuvent ou non participer à ces conseils.

Pascale BRANDT POMARES : Les étudiants élus vont être présents d'ici peu de temps car nous avons dû procéder à des nouvelles élections des représentants des usagers cette année. Ce qui est étonnant c'est que les étudiants participent en tant que délégués dans les parcours mais qu'ils ne se sentent pas investis dans la vie de l'Institut. Pourtant nous les relançons souvent pour qu'ils viennent assister aux différentes instances. Peut-être qu'il peut y avoir au sein des parcours un relais pour les informer.

Pierre DESBIOLLES : Nous leur écrivons personnellement à chaque Conseil pour les prévenir.

Caroline GAREAU : La fin des dépôts des candidatures pour les élections des usagers se termine vendredi et nous n'avons encore reçu aucune candidature, ce qui me fait craindre de n'avoir aucune liste déposée avant vendredi pour le Conseil d'Institut et les Commissions de Site.

Pascale BRANDT POMARES : Si vous avez des idées pour que les collègues se sentent concernés pour motiver les étudiants à participer à cette vie institutionnelle nous sommes prêts à y mettre les moyens. Peut-être faut-il faire des bonus, mais je pense que c'est une question de proximité. Les enseignants doivent être vecteurs de ce type d'information.

Franck BRILLET : Nous avons la même problématique l'année dernière puisque les quatre postes étaient vides. Je me suis donc adressé dans les deux départements à la coordinatrice pédagogique, qui s'occupe des deux sites, en lui demandant de prendre contact avec les étudiants. Cette année les quatre postes ont été pourvus, ce qui reste compliqué à gérer ce sont les dates des différentes instances en fonction des dates des concours.

Malgré tout, le passage à une approche directe via les coordinatrices pédagogiques qui sont aussi enseignantes dans les départements a permis d'informer et de mobiliser les étudiants.

Vincent GROSSTEPHAN : Nous ne l'avons pas fait cette année, peut-être que les responsables de la formation pourraient aussi le faire. C'est peut-être aussi dû à la nature de l'instance.

Pascale BRANDT POMARES : Je suis étonnée car les étudiants ont leur place, nous y sommes au même titre qu'eux. Nous avons un rôle vis-à-vis des étudiants pour les former à la citoyenneté. Peut-être se sentent-ils plus utiles ailleurs, mais nous avons une marge de progression.

Nathalie MIKAILOFF : C'est un phénomène que l'on retrouve dans les instances des établissements scolaires aussi. C'est un problème assez français, nous organisons beaucoup d'élections et finalement peu d'étudiants se manifestent et s'engagent. Je pense avant tout que c'est un problème d'accompagnement, pour leur permettre de comprendre le fonctionnement et l'intérêt de ces instances. Comme la plupart travaillent déjà, c'est quelque chose qui se rajoute à leur semaine de travail.

Pascale BRANDT POMARES : Il faut faire vivre la démocratie, et les élections sont le meilleur moyen de le faire. Nous pouvons expérimenter bien sûr, un étudiant peut faire la demande d'assister au Conseil d'Institut car il est disponible, c'est un projet auquel il nous faut réfléchir. Nous avons des moyens de communication qui nous permettent d'écrire à tous les étudiants.

Claire ENEA-DRAPEAU : Pour témoigner lors des journées d'accueils, un étudiant élu au CA de l'université est venu pour voir comment se déroulent les futures élections afin de mobiliser les étudiants à voter lors des élections.

Pascale BRANDT POMARES : Les étudiants au CA sont toujours présents, il faut mettre en lien cet étudiant avec les responsables de formation en contact avec nos étudiants.

Patrice LAISNEY : Il peut y avoir une action rapide à faire auprès des délégués dans les parcours aussi.

Sarah LALLEMAND : Nous avons désormais les chiffres sur la condition étudiante, est ce qu'on ne pourrait pas rajouter un bonus pour les aider à terminer l'année ?

Pascale BRANDT POMARES : L'idée d'un bonus est de faire plus, je vais bien-sûr dans ton sens car nous partageons tous ce constat mais ça devrait nous interroger sur ce qu'on peut mettre en place pour les aider à finir leur année dans les meilleures conditions

possibles.

Le Socle des bonus 2024-2025 sont adoptés avec 1 abstention.

- **Bonification : présentation du tableau des correspondances**

Patrice BONNET : (Annexe 9) Depuis que nous sommes passés à l'approche par compétences, nous avons un tableau qui permet de faire la correspondance entre chaque bonus et chaque parcours type. C'est un corolaire de nos M3C car c'est un complément au socle des bonus. Un groupe de travail a eu lieu sur les deux premières mentions et nous avons identifié 3 attendus donnant lieu à des bonifications, dans le cas contraire si un attendu n'est pas validé il ne peut pas être bonifié.

Le tableau de bonification est adopté avec 1 abstention.

- **Création d'un Diplôme d'Établissement « CAPEFE » - Tarification de la formation et de la certification**

Patrice BONNET : (Annexe 10) Depuis 2021, nous proposons aux étudiants de master MEEF de présenter le certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger, le CAPEFE. Ce certificat est proposé en fin d'année, pour le préparer les étudiants choisissent une UE3. Nous avons décidé d'ouvrir cette UE3 à distance. Cette certification n'est proposée que par l'Inspé, elle s'adresse aux futurs enseignants et à ceux déjà en poste.

Nous avons depuis quelques années des demandes de nos collègues de terrain pour faire cette formation et passer cette certification. Il nous a semblé opportun d'ouvrir un CESU (Certificat d'étude supérieure universitaire) pour ces personnes, afin de se former et de présenter le CAPEFE. Il s'appuierait sur la formation à distance des UE3, il va permettre de déployer et de rendre lisible ce que nous faisons dans le master MEEF.

Pour s'inscrire à cette formation, un document issu de la plateforme OD de l'université est nécessaire, dans lequel nous devons saisir les DU (les diplômes d'université) ici les CESU et nous avons un certain nombre d'éléments à renseigner. Nous avons besoin d'identifier le nombre d'inscrits en formation continue. Nous en avons mis 38 maximum. Nous avons ouvert la formation initiale à des personnes de l'université qui voudraient la suivre.

Et ensuite nous avons proposé une tarification en formation initiale, le CPU, de 170 € et en formation continue, 970 €. Sachant qu'un personnel, en formation continue, peut mobiliser son compte plan formation, CPF, pour venir financer cette formation. Nos étudiants de master MEEF pouvant choisir cette UE3 ne paieront pas la formation.

Les conditions d'admission, ce sont essentiellement des enseignants qui exercent dans le premier ou le second degré, ou des étudiants qui seraient inscrits en master ou titulaire d'un master mais pas dans le master MEEF de l'Inspé d'Aix-Marseille, à la condition de détenir le niveau B2 en langues et en anglais spécifiquement.

L'idée est de préparer aux spécificités de l'enseignement dans un établissement français à l'étranger. Les compétences académiques sont de connaître les grands principes du cadre européen de référence pour les langues, de connaître les principes d'acquisition d'une langue seconde, de connaître les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère langue seconde, les ressources disponibles et les compétences à développer, de faire valoir le niveau B2 dans le cadre européen, d'intégrer la dimension interculturelle, et de savoir présenter les enjeux concernant l'image de la France à l'étranger, etc.

Concernant les unités de formations, on retrouve *comprendre l'internationalisation de l'éducation, le plurilinguisme et la francophonie ainsi que la pratique de l'anglais*. Le dernier module portant sur la certification avec un accompagnement aux épreuves.

Les modalités de contrôle des connaissances s'appuieront sur ce que nous faisons dans l'UE3, un dossier avec soutenance, des oraux et des écrits et la certification avec un dossier, un écrit et un oral.

Le bilan économique de fonctionnement est généré automatiquement par le logiciel lorsque nous entrons toutes les données comme le nombre d'heures, les formateurs, les

enseignants, le nombre de stagiaires. Ce qui nous donne la somme de 372€. (**Annexe 11**) Nous ne les avons pas encore, mais l'entrée dans cette formation des stagiaires permettra la création de fonds propres pouvant faire fonctionner cette formation.

Il faudra attendre sûrement deux ou trois ans pour arriver à un effectif de 38 personnes. Il y a aussi un bénéfice différé, car nous avons des demandes de partenariat avec l'étranger et cette formation permettrait de répondre de manière optimale à des appels d'offres.

Nous proposons aux personnes ayant fait le CESU sans réussir le CAPEFE mais qui voudraient le présenter à nouveau de pouvoir s'inscrire seulement à la certification, avec une tarification de 80€, ainsi qu'un tarif différent pour les personnels amU ou pour des étudiants inscrits à amU mais pas à l'Inspé, de 40€.

Michèle ARTAUD : Les pays partenaires sont au nombre de cinq, avec des institutions qui sont des lycées français. Quelle est la relation entre la formation et les institutions des pays partenaires ?

Patrice BONNET : Ce sont des partenariats que nous avons avec le PRCIE, en revanche dans le CESU il n'y a pas de stage obligatoire mais nous sommes obligés de pouvoir donner l'opportunité à nos étudiants de pouvoir partir en stage.

Vincent GROSSTEPHAN : Avez-vous des contacts avec l'AEFE ?

Fatima CHNANE-DAVIN : Cette liste va être étoffée car nous venons de recevoir une demande de partenariat avec le lycée français de New York. Cette liste de partenaires permettra aux étudiants de suivre un stage. Ce diplôme est mis en place par l'éducation nationale, il donne la priorité aux enseignants de pouvoir partir enseigner dans des établissements français à l'étranger.

Pascale BRANDT POMARES : Concernant la tarification, il faudrait vérifier pour que le tarif soit commun et en accord avec celui des autres Inspé. Nous n'avons pas ce cadrage de l'AEFE mais à nous de nous renseigner. Sur Nice avez-vous eu l'autorisation de mettre en place cette formation ?

Franck BRILLET : L'année dernière nous n'avions pas pu la mettre en place à cause des départs, dont les porteurs de cette certification. Il serait utile de nous rapprocher car notre maquette a été acceptée du point de vue tarification. Dans notre cas, nous n'avions pas anticipé que les enseignants souhaitaient une rémunération pour faire passer les épreuves, qui leur a été refusée par l'Université. Les enseignants ont donc cessé de s'investir. La Direction des Etudes et de la Formation a refusé en disant que c'était une obligation des personnes enseignants dans cette certification, ils ne comprennent pas sa spécificité.

Pascale BRANDT POMARES : Il faut revoir ce tableau car la certification ne sera jamais dans un diplôme, elle sera toujours en plus d'un diplôme. Il faut aussi que nous propositions les mêmes tarifs afin d'éviter de se faire concurrence.

Patrice BONNET : Un étudiant faisant ce choix présente la certification, elle est gratuite car faisant partie de la maquette. Mais si un enseignant fait passer une certification qui ne se trouve pas dans la maquette dans ce cas il se doit d'être rémunéré. D'où l'importance de posséder des tarifications qui permettent d'inscrire des rentrées d'argent nous permettant de rémunérer ces heures d'enseignements.

Michèle ARTAUD : Permettre aussi d'assurer une rémunération pour le service fait.

Pascale BRANDT POMARES : Je ne pense pas que ce soit l'enjeu ici. Les tarifs doivent être votés en CFVU.

Patrice BONNET : Nous pourrions commencer les enseignements en novembre.

Pascale BRANDT POMARES : J'é mets une crainte concernant les tarifs au niveau d'amU.

Patrice BONNET : Nous pouvons en discuter directement en Conseil et proposer de nouveaux tarifs, ceux-là ne sont pas figés.

Pascale BRANDT POMARES : La CFVU a récemment voté les tarifs d'écrit+ et de PIX. J'aimerais voir comment ça été fait pour ces tarifs.

Patrice BONNET : Nous pourrions refaire voter les tarifs mais nous pouvons toujours voter le reste.

Pierre DESBIOLLES : Nous votons donc pour la création et la tarification exposée mais

pas pour la tarification de la certification (**Annexe 12**).

La création du diplôme et la tarification exposée sont adoptées avec 1 abstention.

- **Modification des M3C (Modalités des contrôles des connaissances et des compétences) des diplômés Inspé : M3C pour la licence**

Patrice BONNET : (Annexe 13) Ce sont les modifications du niveau Licence. Nous avons échangé au mois de juin, car il fallait introduire la notion de BCC. Le document que nous avons voté prenait appuis sur des M3C de niveau établissement. Il s'avère que lorsque nous avons fait voter ces compétences en CFVU, il y avait des interprétations possibles concernant les crédits, les compensations dans le BCC et entre les BCC jumeaux. Ici la modification vient surtout de la formulation et de l'explicitation et non pas une révision de tous les M3C. Un nouveau document nous a été proposé et a été resoumis au vote jeudi en CFVU exceptionnel, nous vous le présentons aujourd'hui.

Vincent GROSSTEPHAN : Est-ce que ce n'est pas contradictoire avec ce qu'il y a dans l'architecture ? Lorsqu'on dit que les BCC jumeaux portent le même intitulé et concernent les mêmes connaissances et compétences, on pourrait penser que si c'est validé au second semestre de fait cela valide le premier semestre.

Patrice BONNET : Nous sommes sur un BCC qui est un ensemble de compétences et de connaissances, les UE constitutives ne mobilisent peut-être pas les mêmes compétences et connaissances. Et un BCC jumeau du semestre impair ne va peut-être pas mobiliser toutes les compétences et les connaissances du semestre pair.

Pascale BRANDT POMARES : Le jumelage vient pour dire qu'il y a une progressivité dans l'année.

Patrice BONNET : Nous avons l'habitude de travailler sur les attendus dans les Masters, et un attendu peut en compenser un autre dans un deuxième semestre, ici ce sont des blocs complets de BCC. C'est l'ensemble des UE qui permettent de valider le BCC d'une année donnée.

Michèle ARTAUD : Je suis d'accord avec Vincent, lorsque ces BCC jumeaux portent le même intitulé et concernent les mêmes compétences et connaissances, ce n'est pas possible car les deux semestres ne possèdent pas les mêmes compétences et connaissances.

Pascale BRANDT POMARES : Cette distinction sur les termes a déjà eu lieu, ces textes ont déjà donné lieu à des discussions interminables qui ont abouti à ces modifications. Pour nos collègues de l'Université, cet intitulé ne comprend pas le même détail.

Anne GOMBERT : Comment peut-on passer d'une compétence à une note chiffrée ?

Pascale BRANDT POMARES : Pour l'instant la nouvelle accréditation se met en œuvre pour 2024/2025 ; celle de 2029 est en gestation. La prochaine sera sur l'approche par compétence en l'appelant approche par cours. Aujourd'hui nous sommes sur une approche de niveau 1, c'est-à-dire que le programme est écrit en termes de compétences. Le niveau 2 c'est dans une formation particulière, la composante aura choisi d'aller au bout de la mise en œuvre de l'approche par compétences ; et les composantes qui ont comme nous atteint ce niveau se positionnent dans le niveau 3.

Anne GOMBERT : Par rapport à tout ce que nous avons fait je trouve que cela crée une dissonance.

Patrice BONNET : Nous avons parlé avec les étudiants qui sont présents en CFVU. Lorsqu'on parle du niveau Licence il faut aussi penser au fait que ces étudiants vont déposer des dossiers dans MonMaster et la majorité des critères se basent sur des notes de Licence. Tout amU n'a pas encore changé de logique. Pour revenir sur la compensation, le fait de prendre en compte tout le bloc permet à l'étudiant d'avoir une deuxième chance lui permettant d'améliorer les notes en dessous de la moyenne. L'idée n'est pas de sanctionner l'étudiant mais bien de lui permettre de s'améliorer au travers de l'approche par compétence et d'une évaluation positive.

Sarah LALLEMAND : Quels sont les sous-entendus de la seconde chance ? Y aura-t-il des possibilités de rattrapage ?

Patrice Bonnet : Nous avons décidé pour notre Licence de choisir une formule de l'ECI (Evaluation Continue Intégrale), donc il n'y a pas de session supplémentaire. Il nous a semblé intéressant de permettre à l'étudiant de se rattraper au sein de l'ECI.

La modification des M3C pour la Licence est adoptée avec 1 abstention.

5. Recherche et innovation

- **Présentation des recherches des enseignants-chercheurs nouvellement recrutés**

Carole VEJUX : Présentation des travaux de recherche « Analyse de l'activité, Prescription, Travail prescrit-réel, Prises de décision, Pouvoir d'agir » (**Annexe 14**).

Karine MILLION FAURE : Présentation des travaux de Recherche « Les systèmes didactiques en difficulté » (**Annexe 15**).

- **Campagne accueil enseignants chercheurs invités 2024**

Laurence ESPINASSY : Nous avons proposé l'invitation d'une collègue Brésilienne que nous accueillerons en juin, avec qui nous collaborons depuis plusieurs années. Elle est chargée de la formation des enseignants français au Brésil.

- Point d'étape Ampiric

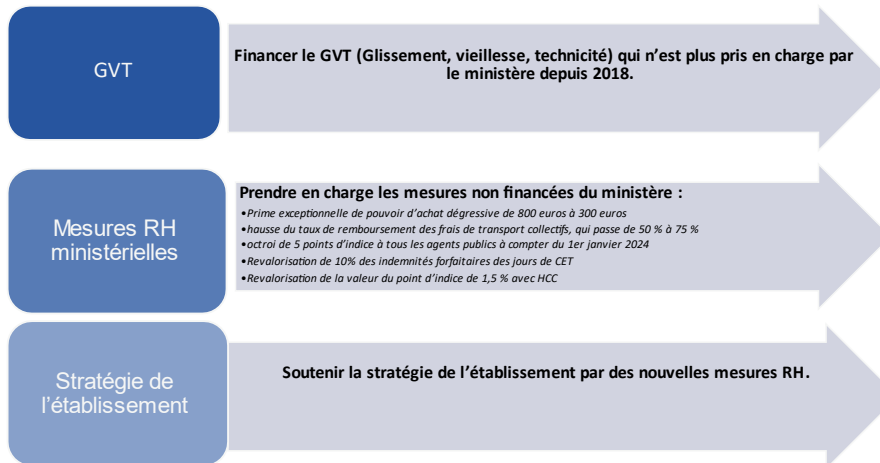
Mathilde FAVIER : (**Annexe 16**)

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 17h40.

6. Annexes

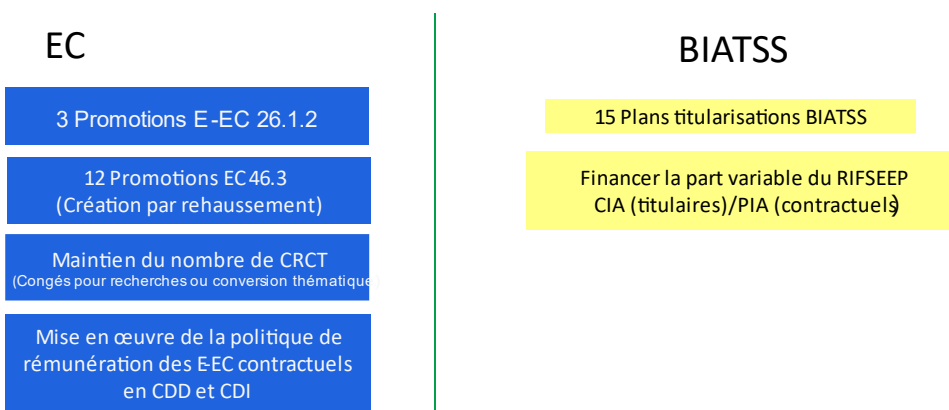
Annexe 1 : Campagne d'emplois 2025

Mise en place d'un prélèvement unique de 60% pour l'ensemble des structures pour les 2 prochaines années

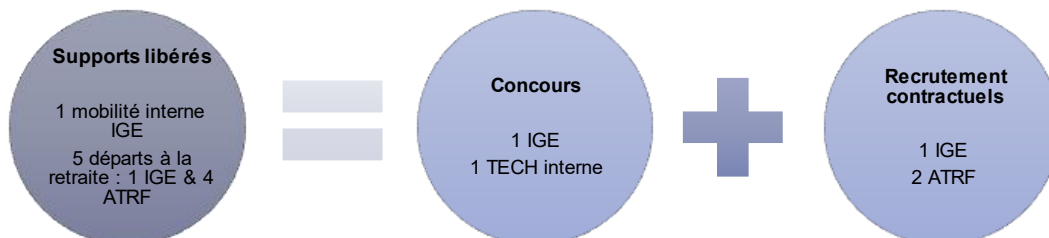


Annexe 2 : Campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs

Mesure RH 2025 :



Annexe 3 : Campagne d'emplois BIATSS



Annexe 4 : Effectifs des enseignants

	Effectifs	%	ETP	%	HETD	%
Chercheurs	85	50,60%	84	56,45%	16128	42,94%
ATER	6		6		1152	
MCF	60		60		11520	
PR	19		18		3456	
1er & 2e degrés	83	49,40%	64,8	43,55%	21427	57,06%
PRAG PRCE PREC PLP P.EPS CPE	51		46,8		17971	
Mi temps	32		18		3456	
TOTAL	168	100,00%	148,8	100,00%	37555	100,00%

Annexe 5 : Budget

DEPENSES	2025	2024	2023
BAIM	386922	172 493	291 741
VIE DE L'INSTITUT	70000	70000	60000
PROJET EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS	39000	39000	39000
ACCOMPAGNEMENT DANS LA FORMATION	3000	5000	15000
LOGISTIQUE	56000	85950	84450
PRCIE	8000	8000	8000
NUMERIQUE	46000	46000	36000
COLLEGE ALLSH	33000	33000	33000
COLLEGE SCIENCES	51000	51000	51000
AIX	24000	24000	24000
AVIGNON	18000	18000	18000
DIGNE	8000	8000	8000
MARSEILLE	20000	20000	20000
GABON	0	0	58300
TOTAL PEDA	376000	407950	454 750
TOTAL DEPENSES	762922	580 443	746 491

Annexe 6 : Composition et mode de désignation du COSP

COSP: Composition

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique est constitué à parité de femmes et hommes, de six membres de droit et six personnalités extérieures

Les membres de droit (dont les modalités de désignation sont fixées par le Règlement intérieur):

- trois représentants de l'Université d'Aix-Marseille,
- trois représentants de l'Inspé.

Les personnalités extérieures:

- trois personnalités extérieures désignées par le Recteur,
- trois personnalités extérieures désignées par le Conseil d'Institut.

Les participants au conseil avec voix consultative :

- le directeur de l'Inspé est invité permanent au COSP, s'il n'est pas désigné en qualité de membre de droit.
- une liste de personnes invitées permanentes au COSP est établie en concertation avec l'Université d'Aix-Marseille et le Rectorat et intégrée dans le règlement intérieur de l'Inspé.
- en fonction de l'ordre du jour et à l'initiative du président du Conseil toute personne dont l'audition peut paraître utile, peut être invitée au Conseil avec voix consultative

COSP: Mode de désignation

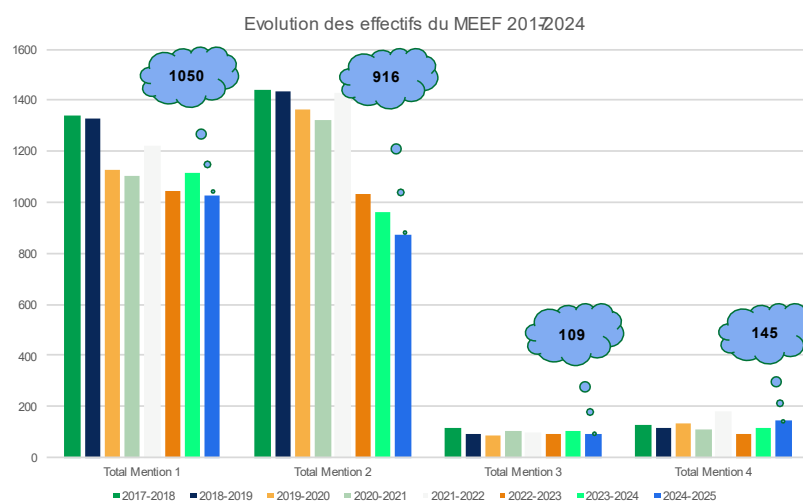
Ces membres sont désignés de la manière suivante :

- en ce qui concerne **les six membres de droit** :
 - les trois représentants d'AMU sont désignés par le Président de cette université sur proposition du directeur de l'Inspé,
 - les trois représentants de l'Inspé sont désignés par le directeur de l'Inspé ;
- en ce qui concerne **les six personnalités extérieures** :
 - trois sont désignées par le recteur,
 - trois sont désignées par le Conseil d'Institut siégeant en formation complète.

Annexe 7 : Effectifs étudiants à la rentrée universitaire 2024/2025



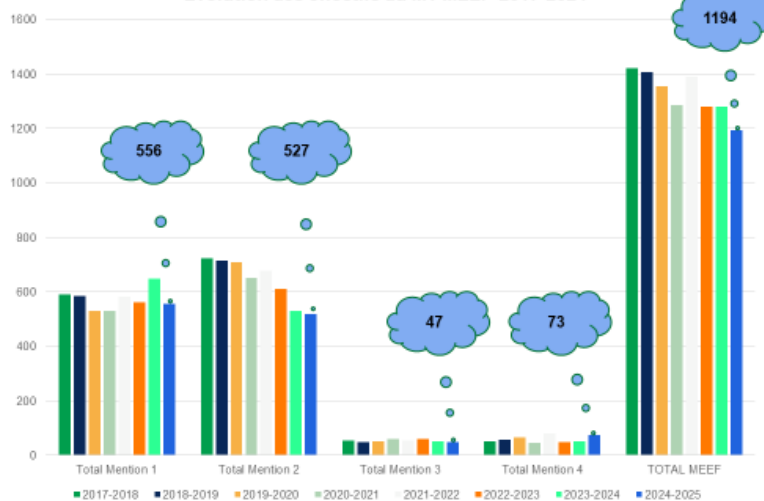
Point sur les effectifs



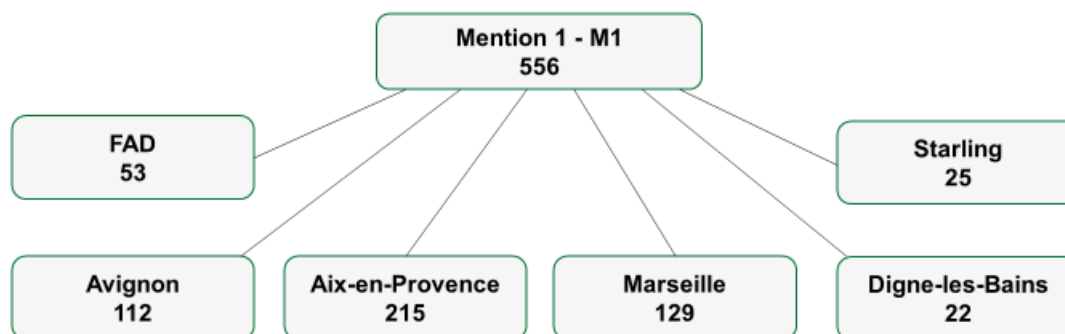


Point sur les effectifs

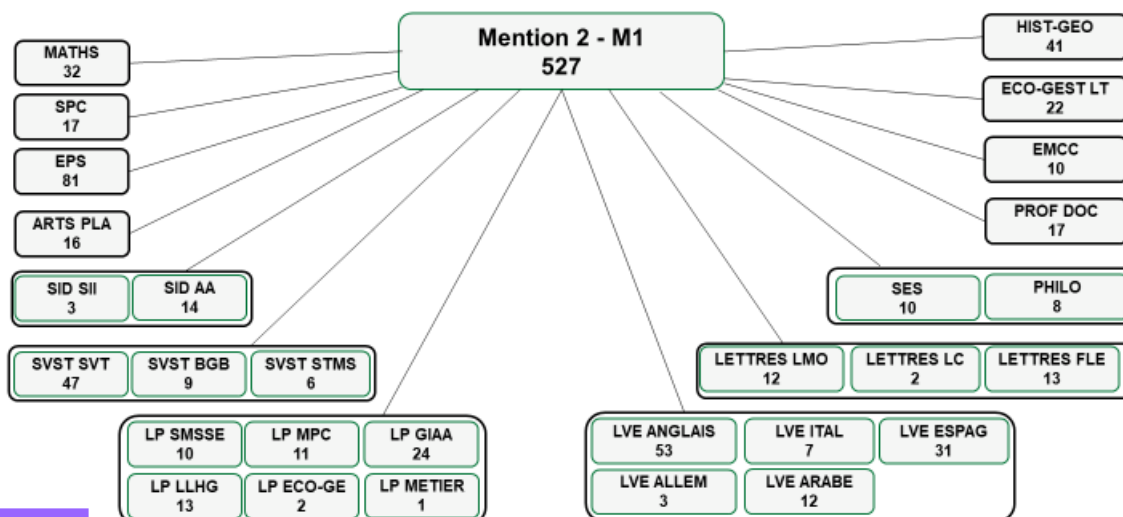
Evolution des effectifs du M1 MEEF 2017-2024



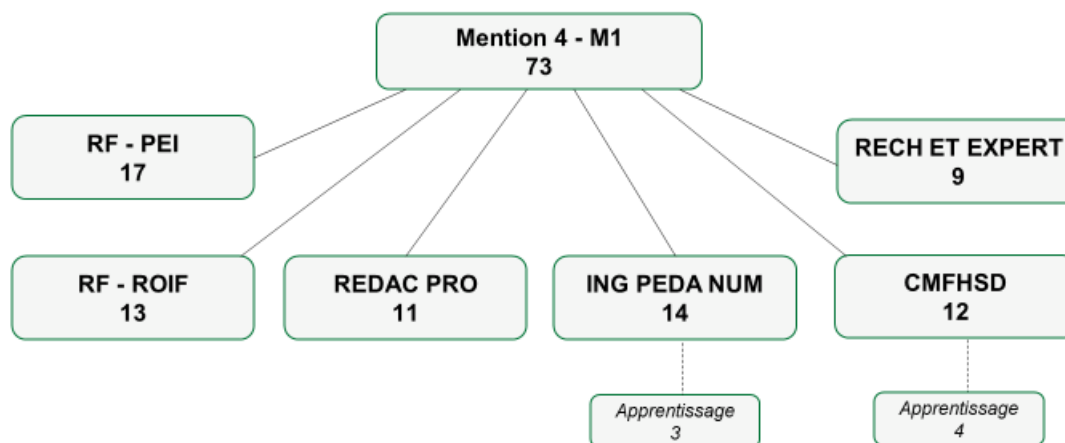
Point sur les effectifs

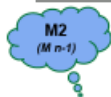


Point sur les effectifs

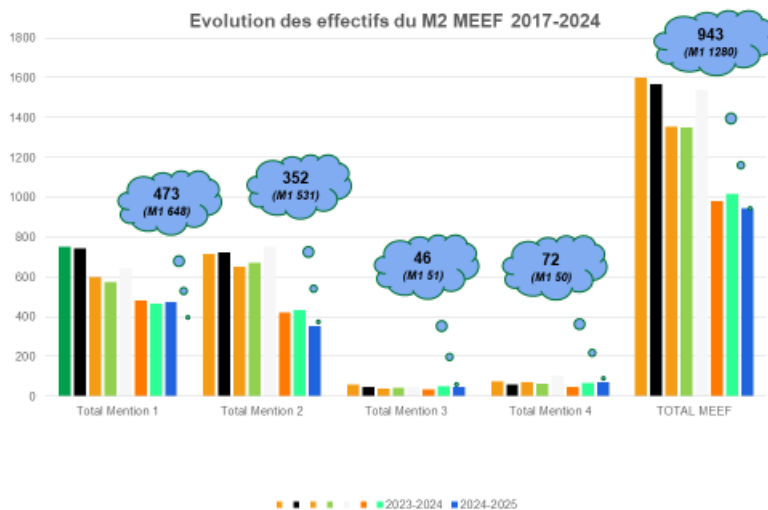


Point sur les effectifs





Point sur les effectifs



Point sur les effectifs

➤ M2 avec contrat d'alternance

	Nombre de contrats 2024-2025	Nombre de contrats 2023-2024
PE	197 44 (84) 145 (13) 2 (05) 6 (04)	230 51 (84) 167 (13) 3 (05) 9 (04)
2D	112	107
CPE	6	7
TOTAL	315	344



Point sur les effectifs

	DIU (mi-temps)	FSTG temps plein	TOTAL
1 ^{er} degré	181 [214] 37% [43%] 133 (13) 28 (84) 19 (04-05)	309 [288] 63% [67%] 214 (13) 68 (84) 27 (04-05)	490 [502] 347 (13) 96 (84) 46 (04-05)
2 nd degré	198 [216] 39% [50%]	315 [218] 61% [50%]	513 [434]
CPE	4 [4]	6 [7]	10 [11]
TOTAL	383 [434] 38% [46%]	630 [513] 62% [54%]	1013 [947]

Psy-EN

31 [29]

[xxxx] = année 22-23

Annexe 8 : Socle des bonus 2024/2025

Engagement étudiant	Bonus défense : Etudiants engagés auprès de l'armée dans le cadre de la convention cadre n°AMU-2021-6458 (de L1 au M1)	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans le cadre d'un lien privilégié entre l'armée et la nation afin d'acquérir une culture de défense à travers des conférences, visites et actions proposées par le ministère des armées et de se préparer pour de potentielles futures responsabilités de cadres de la Nation.	<p>Niveaux de gradation :</p> <p>Bonus défense : L'assiduité aux conférences ainsi que l'implication personnelle des étudiants sont nécessaires pour l'obtention du Bonus Cet Enseignement de défense donne droit à un Bonus sur la moyenne semestrielle selon 3 niveaux : +0,20 points : pour un étudiant assistant à un minimum de 5 conférences +0,30 points : pour un étudiant assistant à un minimum de 8 conférences + 0,50 points : pour un étudiant assistant à un minimum de 14 conférences</p>
Engagement étudiant	Bonus Réserviste : Etudiants réservistes de L1 au M1 engagés dans les Armées sous contrat ESR de réserve opérationnelle de premier niveau.	Cherche à valoriser l'engagement des étudiants d'AMU au sein des Armées en parallèle de leurs études.	<p>Bonus réserviste : + 0,5 points : gratifiant le fait pour l'étudiant d'avoir un engagement volontaire dans les armées par le biais d'un contrat ESR de réserve opérationnelle de premier niveau. 10 jours au moins réalisés durant le semestre courant ou 37 jours sur l'année civile.</p>
Culture	Carnet culture	Cherche, à travers un parcours spectateur, à valoriser l'ouverture des étudiants sur la vie culturelle et artistique du territoire en facilitant leur accès aux lieux culturels grâce à une offre gratuite de spectacles, concerts ou expositions.	<p>Pour le carnet culture +0,25 : sanctionnant un étudiant ayant assisté à minima à 4 spectacles, concerts ou expos et ayant fourni une brève ou compte-rendu d'une sortie durant le semestre +0,50 : sanctionnant un étudiant ayant assisté au moins à 8 spectacles, concerts ou expos et ayant fourni une brève ou compte-rendu d'une sortie durant le semestre</p>

Annexe 9 : Bonification

Intitulé de la voie	CHOIX 1	MENTION 2	CHOIX 3	CHOIX 1	MENTION 1	CHOIX 3
SP_Spont	A7. Adopte une attitude favorable à l'accueil et aux échanges avec son (ses) établissement(s)..... A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire en vigueur du métier	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	A6. Communique de manière constructive et adaptée avec son (ses) établissement(s)	A7. Adopte une attitude favorable à l'accueil et aux échanges avec son (ses) établissement(s)..... A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire en vigueur du métier	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	A6. Communique de manière constructive, claire et adaptée avec son (ses) établissement(s)
EE_Emissable	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire en vigueur du métier	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	A6. Communique de manière constructive, claire et adaptée avec son (ses) établissement(s)	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire en vigueur du métier	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	A7. Adopte une attitude favorable à l'accueil et aux échanges avec son (ses) établissement(s)
EE_Valeurs	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire en vigueur du métier	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	A6. Communique de manière constructive, claire et adaptée avec son (ses) établissement(s)	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire en vigueur du métier	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	A7. Adopte une attitude favorable à l'accueil et aux échanges avec son (ses) établissement(s)
EE_Egalité	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire en vigueur du métier	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	A6. Communique de manière constructive, claire et adaptée avec son (ses) établissement(s)	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire en vigueur du métier	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	A7. Adopte une attitude favorable à l'accueil et aux échanges avec son (ses) établissement(s)
EE_VIE	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire en vigueur du métier	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	A6. Communique de manière constructive, claire et adaptée avec son (ses) établissement(s)	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire en vigueur du métier	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	A7. Adopte une attitude favorable à l'accueil et aux échanges avec son (ses) établissement(s)
EE_Handicap	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire en vigueur du métier	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	A6. Communique de manière constructive, claire et adaptée avec son (ses) établissement(s)	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire en vigueur du métier	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	A7. Adopte une attitude favorable à l'accueil et aux échanges avec son (ses) établissement(s)
EE_VA	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire en vigueur du métier	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	A6. Communique de manière constructive, claire et adaptée avec son (ses) établissement(s)	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire en vigueur du métier	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	A7. Adopte une attitude favorable à l'accueil et aux échanges avec son (ses) établissement(s)
EE_TANDEM1	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire en vigueur du métier	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	A6. Communique de manière constructive, claire et adaptée avec son (ses) établissement(s)	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire en vigueur du métier	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	A7. Adopte une attitude favorable à l'accueil et aux échanges avec son (ses) établissement(s)
EE_TANDEM2	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire en vigueur du métier	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	A6. Communique de manière constructive, claire et adaptée avec son (ses) établissement(s)	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire en vigueur du métier	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	A7. Adopte une attitude favorable à l'accueil et aux échanges avec son (ses) établissement(s)
EE_Solidaire	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire en vigueur du métier	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	A6. Communique de manière constructive, claire et adaptée avec son (ses) établissement(s)	A1. Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire en vigueur du métier	A2. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	A7. Adopte une attitude favorable à l'accueil et aux échanges avec son (ses) établissement(s)
EE_Accompagnement	A4. Adopte une attitude et un positionnement d'habile responsable dans la classe et dans l'établissement	A7. Adopte une attitude favorable à l'accueil et aux échanges avec son (ses) établissement(s)	A6. Communique de manière constructive, claire et adaptée avec son (ses) établissement(s)	A4. Adopte une attitude et un positionnement d'habile responsable dans la classe et dans l'établissement	A7. Adopte une attitude favorable à l'accueil et aux échanges avec son (ses) établissement(s)	A6. Communique de manière constructive, claire et adaptée avec son (ses) établissement(s)

Annexe 10 : Création d'un Diplôme d'Établissement « CAPEFE »

Régimes d'inscriptions	Effectifs estimés	Insc. première	% Insc. première	Insc. seconde	Tarif proposé	Tarif globalisé € (*)
[X] Formation initiale	18	15	83	3	170	204
[X] Formation continue	38	35	92	3	970	1039

Conditions d'admission

Enseignants exerçant dans les 1er ou 2e degrés ou étudiants inscrits en master ou titulaire d'un master
Détection d'un niveau B2 en anglais

Pré-requis conseillés

Expérience d'enseignement dans un établissement français à l'étranger ou stage à l'étranger

OBJECTIFS

Objectifs généraux :

Se préparer aux spécificités de l'enseignement dans un établissement français à l'étranger et acquérir les compétences et connaissances attendues de la certification CAPEFE

Il s'agit d'une reconnaissance de :

- l'aptitude à participer à l'enseignement dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger dans un contexte plurilingue
- la maîtrise d'une langue étrangère : l'Anglais (niveau B2 requis)
- la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales

Connaissances académiques à acquérir :

Connaître les grands principes du cadre européen commun de référence pour les langues.

Connaître les processus d'acquisition d'une langue seconde.

Connaître les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère/langue seconde, les ressources disponibles, notamment numériques et démarches pédagogiques adaptées.

Compétences à acquérir :

Faire valoir un niveau au moins B2 du cadre européen commun de référence pour les langues en anglais.

Intégrer la dimension interculturelle dans la pratique enseignante et dans la relation avec les familles.

Identifier les acteurs institutionnels de l'enseignement français à l'étranger.

Être sensibilisé au contexte et aux enjeux de la diplomatie dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger.

Savoir présenter les enjeux concernant l'image de la France à l'étranger, l'exemplarité du personnel enseignant et d'éducation en poste à l'étranger et son rôle au titre de la coopération.

Présenter une aire linguistique en fonction des partenariats conclus par chaque institut national supérieur du professorat et de l'éducation.

Être capable de présenter le système éducatif français dans un contexte étranger.

Connaître les démarches pédagogiques mises en œuvre dans le pays d'accueil.

HEURES D'ENSEIGNEMENTS

Enseignants	CM	TD	TP	HETD	CM(e)	TD(e)	TP(e)	Vol. étu
BALLATORE Magali (*)	0	18	0	18,00	0	18	0	18 h
BAUGNIES Mercedes (*)	0	18	0	18,00	0	18	0	18 h
BOSSER Frederic (*)	0	2	0	2,00	0	2	0	2 h
CHAMBOREDON Magali (*)	0	1	0	1,00	0	1	0	1 h
COHEN Delphine (*)	0	1	0	1,00	0	1	0	1 h
CORNET Melanie (*)	0	2	0	2,00	0	2	0	2 h
GOUAICH Karima (*)	0	18	0	18,00	0	18	0	18 h
TOTAL (7 dont 7 AMU)	0	60	0	60,00	0	60	0	60 h

CONTENUS DE LA FORMATION ET TYPE D'ENSEIGNEMENTS

Libellé de l'unité d'enseignement	Type	CM	TD	TP	Mut.	Vol. étu
Certification : accompagnement et épreuves		0	12	0		12 h
Comprendre l'internationalisation de l'éducation	UE	0	16	0		16 h
Plurilinguisme et franophonie	UE	0	16	0		16 h
Pratique de l'anglais	UE	0	16	0		16 h
TOTAL	-	0	60	0	0	60 h

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Autorisez-vous la compensation entre unités d'enseignement ? : NON

Autorisez-vous le redoublement ? : OUI

Si redoublement autorisé, permettez-vous la capitalisation d'unité d'enseignement ? : OUI

Indiquez le nombre de sessions d'examens proposées : 1

Période de déroulement des examens : juin

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Libellé de l'unité d'enseignement	Note min. (1)	Nature	Organisation
Certification : accompagnement et épreuves		Écrit, Mémoire, Soutenance	Contrôle terminal
Comprendre l'internationalisation de l'éducation		Mémoire, Soutenance	Contrôle continu integral
Plurilinguisme et franophonie		Écrit, Soutenance	Contrôle continu integral
Pratique de l'anglais		Écrit, Soutenance	Contrôle continu integral

Annexe 11 : Tarification de la formation et de la certification

EFFECTIFS ESTIMÉS ET TARIFS

Régimes d'inscriptions	Effectifs estimés	Insc. première	% Insc. première	Insc. seconde	Tarif proposé	(*) Tarif globalisé	Recette Insc.	% Tarif équilibre	Tarif équilibre
Formation initiale	18	15	83%	3	170,00	204,00	3 570,00	93,99%	180,87
Formation continue	38	35	92%	3	970,00	1 039,00	39 275,00	93,99%	1 032,01
TOTAL							42 845,00		

(*) Pour les inscriptions premières uniquement : ce tarif inclut les Droits de Bibliothèque (34 € par étudiant) pour tous les régimes d'inscription et la Participation Vie de Campus (35 € par étudiant) pour les inscriptions en FC uniquement
(-) Frais de formation nécessaires à l'équilibre : 0 car couverts par les autres ressources.

HEURES D'ENSEIGNEMENTS

CM	TD	TP	HETD	% Titulaire AMU	Volume étudiant
0	60	0	60,00	100%	60

Coût total en HETD	60,00
--------------------	-------

Charges directes	Montant (€)	Charges indirectes	Montant (€)
Coûts des heures d'enseignement	14 252,08	SUPPORT à la formation	14 617,82
Coût des heures d'administration	642,22	dont Pilotage	769,30
TOTAL CHARGES PERSONNEL	14 894,30	dont Informatique	13 493,64
Charges directes de fonctionnement	0,00	dont Patrimoine	354,88
TOTAL CHARGES DIRECTES	14 894,30	SOUTIEN à la formation	12 959,97
		dont Appui à la formation (composante)	1 920,04
		dont Appui à la formation (DEVE SUIO)	8 114,93
		dont Droits de bibliothèque	1 700,00
		dont Participation Vie de Campus	1 225,00
		TOTAL CHARGES INDIRECTES	27 577,79

Coût total en €	42 472,09
-----------------	-----------

Produits	Montant (€)
Total recettes inscriptions	42 845,00
TOTAL PRODUITS	42 845,00

RESULTAT	372,91
-----------------	---------------

Ratios	Montant (€)	Montant (€)	
Taux d'environnement	64,93%	Montant coût complet non couvert	0,00
Coût complet par étudiant	758,43	Taux de couverture des charges du diplôme	100,88%
Coût complet par étudiant et par heure	12,64		

Annexe 12 : Certification du « CAPEFE »

Certification CAPEFE

Tarifs en vigueur à compter de septembre 2024

Public	Tarifs appliqués par AMU pour une session de certification CAPEFE
<p>Étudiantes et étudiants inscrits à AMU (FI/FC) dans un diplôme national ou d'Etat dont la formation à la certification est prévue dans la maquette de la formation</p> <p>Lorsque la formation est prévue dans la maquette de la formation, celle-ci ainsi que l'inscription à la session de certification sont gratuites pour les étudiants d'AMU inscrits dans un diplôme national ou d'Etat quel que soit leur régime d'inscription.</p>	0 €
<p>Étudiantes et étudiants inscrits à AMU (FI/FC) dans un diplôme national ou d'Etat dont la formation à la certification n'est pas prévue dans la maquette de la formation</p> <p>Lorsque la formation n'est pas prévue dans la maquette de la formation, les étudiants doivent s'acquitter des droits réduits d'inscription à la certification quel que soit leur régime d'inscription.</p>	40 €
<p>Personnels – AMU (titulaires, contractuels et vacataires)</p> <p>Les personnels AMU doivent s'acquitter des droits réduits d'inscription à la certification.</p>	40 €
<p>Candidats libres (formation continue universitaire)</p> <p>Sont considérés comme candidats libres les enseignants du 1^{er} et 2nd degré en poste qui souhaitent présenter la certification à titre individuel</p>	80 €

Annexe 13 : Modification des M3C pour la Licence

1. Architecture et principes généraux d'organisation de la licence

1.A) Architecture

Chaque licence est organisée en semestres, eux-mêmes décomposés en blocs de connaissances et de compétences (BCC), et en unités d'enseignement (UE). Seules les UE sont affectées d'un nombre défini de crédits (ECTS). Conformément au cadrage maquette, chaque BCC du semestre impair doit être jumelé avec un BCC du semestre pair sur chaque année du diplôme. Ces BCC jumeaux portent le même intitulé et concernent les mêmes connaissances et compétences. Seules les UE sont affectées d'un nombre défini de crédits (ECTS). Une année universitaire se compose de deux semestres qui correspondent à 60 ECTS pour un rythme « régulier », soit 30 ECTS par semestre. Une année universitaire se compose de deux semestres qui correspondent à 60 ECTS pour un rythme « régulier », soit 30 ECTS par semestre.

Modèle de validation des BCC jumeaux

BCC jumeau semestre impair		ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC jumeau	BCC jumeau Semestre pair		ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC jumeau	Moyenne annuelle du BCC (Sem impair et Sem pair)
Réaliser des analyses	UE1 UE2 UE3	4 3 3	15 ADM 12 ADM 11 ADM	12,9	Réaliser des analyses	UE10 UE11 UE12	4 3 3	12 ADM 8 ADC 13 ADM	11,1	12
Conduire un projet	UE4 UE5 UE6	3 3 2	14 ADM 12 ADM 11 ADM	12,5	Conduire un projet	UE13 UE14 UE15	3 4 3	9 ADC 12 ADM 6 ADC	9,3	10,7
Caractériser un écosystème	UE7 UE8 UE9	4 4 4	10 ADM 8 AJ 5 AJ	7,6	Caractériser un écosystème	UE16 UE17 UE18	4 3 3	8 AJ 12 ADM 9 AJ	9,5	8,9

ADM = admis, ADC = Admis par compensation, AJ = Ajournée, VAL = validé, NVAL = non validé

La compensation annuelle s'effectue entre les BCC jumeaux des deux semestres.
Dans le cas précis, le BCC annuel « caractériser un écosystème » n'est pas validé, l'étudiant aura une seconde chance sur les UE non capitalisées à savoir : UE8/UE9/UE16/UE18.

Modèle de validation des BCC jumeaux

BCC jumeau semestre impair		ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC jumeau	BCC jumeau Semestre pair		ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC jumeau	Moyenne annuelle du BCC (Sem impair et Sem pair)
Réaliser des analyses	UE1 UE2 UE3	4 3 3	15 ADM 12 ADM 11 ADM	12,9	Réaliser des analyses	UE10 UE11 UE12	4 3 3	12 ADM 8 ADC 13 ADM	11,1	12
Conduire un projet	UE4 UE5 UE6	3 3 2	14 ADM 12 ADM 11 ADM	12,5	Conduire un projet	UE13 UE14 UE15	3 4 3	9 ADC 12 ADM 6 ADC	9,3	10,7
Caractériser un écosystème	UE7 UE8 UE9	4 4 4	10 ADM 8 AJ 5 AJ	7,6	Caractériser un écosystème	UE16 UE17 UE18	4 3 3	9 AJ 12 ADM 10 ADM	10,2	8,8

ADM = admis, ADC = Admis par compensation, AJ = Ajournée, VAL = validé, NVAL = non validé

La compensation annuelle s'effectue entre les BCC jumeaux des deux semestres.
Dans le cas précis, le BCC annuel « caractériser un écosystème » n'est pas validé, l'étudiant aura une seconde chance sur les UE non capitalisées à savoir : UE8/UE9/UE16.

Modèle de validation des BCC jumeaux

BCC jumeau semestre impair		ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC jumeau	BCC jumeau Semestre pair		ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC jumeau	Moyenne annuelle du BCC (Sem impair et Sem pair)
Réaliser des analyses	UE1 UE2 UE3	4 3 3	15 ADM 12 ADM 11 ADM	12,9	Réaliser des analyses	UE10 UE11 UE12	4 3 3	12 ADM 8 ADC 13 ADM	11,1	12
Conduire un projet	UE4 UE5 UE6	3 3 2	14 ADM 12 ADM 11 ADM	12,5	Conduire un projet	UE13 UE14 UE15	3 4 3	9 ADC 12 ADM 6 ADC	9,3	10,7
Caractériser un écosystème	UE7 UE8 UE9	4 4 4	10 ADM 8 ADC 9 ADC	9	Caractériser un écosystème	UE16 UE17 UE18	4 3 3	8 ADC 12 ADM 9 ADC	9,5	9,2

ADM = admis, ADC = Admis par compensation, AJ = Ajournée, VAL = validé, NVAL = non validé

La compensation annuelle s'effectue entre les BCC jumeaux des deux semestres.
Dans le cas précis, le BCC annuel « caractériser un écosystème » est validé (avec une note > 9) et donc l'année est validée

2.B)a) Acquisition des BCC, des UE et validation des ECUE

Les BCC jumeaux portent le même intitulé et concernent les mêmes connaissances et compétences. Les BCC jumeaux sont validés par capitalisation ou par compensation dès lors que leur moyenne annuelle, pondérée par les ECTS des UE qui les composent, est supérieure ou égale à 10. Dans ce cas, ils confèrent à l'étudiant l'intégralité des crédits correspondants aux UE qui les composent. Dans le cas contraire, toutes les UE non capitalisées des 2 BCC jumeaux font l'objet d'une seconde chance selon des modalités définies par la composante. La moyenne du semestre est donnée à l'étudiant à titre purement informatif au choix de la composante dans les M3C niveau 2. Les crédits attribués à chaque UE sont utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales à l'année et au diplôme.

- Les UE se compensent entre elles, annuellement, à l'intérieur des BCC jumeaux
- Les ECUE se compensent entre eux à l'intérieur d'une UE,

L'année est validée lorsque l'une des deux conditions suivantes est remplie :

- Les moyennes annuelles de tous les BCC jumeaux sont supérieures ou égales à 10/20,
- La moyenne annuelle d'un BCC jumeau est inférieure à 10/20 mais supérieure ou égale à 9/20 et que les moyennes annuelles des autres BCC jumeaux sont supérieures ou égales à 10/20.

L'acquisition de l'année confère à l'étudiant l'ensemble des crédits correspondants. Les points de bonification éventuels sont intégrés dans chacun des BCC composant le semestre.

5. Stages facultatifs

Par ailleurs, les étudiants ont la possibilité de faire des stages facultatifs, comptant pour 3 ECTS surnuméraires, obligatoirement accompagnés d'une convention. Ces stages font l'objet d'une validation préalable par le responsable de formation et d'une évaluation créditée sous la forme d'une UE supplémentaire.

Annexe 14 : Présentation des travaux de Recherche de Carole VEJUX

Identité de chercheur

Sciences de l'Éducation

et de la Formation

Laboratoire Adef- Axe 2

Depuis 2015 : membre du laboratoire ADEF, préoccupations axées sur l'activité des professionnels de l'éducation.

Fil conducteur : comprendre – transformer – accompagner l'activité réelle des professionnels « encadrants & enseignants » dans un cadre prescriptif mouvant, pour surmonter les défis de l'École à la faveur des apprentissages de nos élèves.

Ancrages théorico-méthodologique : ergonomie de l'activité (Wisner, Daniellou...); clinique de l'activité (Clot & Faïta, équipe Ergape); théorie de l'activité (Engeström); approche ethnographique (Payet, Broqua).

Objets d'étude

Analyse de l'activité
Prescription
Travail prescrit réel
Prises de décision
Pouvoir d'agir

2015-2016. Mémoire de recherche. Analyse de l'activité des IA-IPR et PERDIR dans la mise en œuvre d'un projet de réseau, contexte de triple réformes.

2016-2019. Thèse. Analyse de l'activité des PERDIR sous l'angle décisionnel.

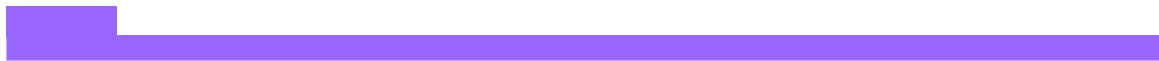
2022-2024. Analyse du travail enseignant 2nd degré en lien avec un dispositif éducatif en EMC (Ader). Evalader. EAFC-Ampiric

2024-2026. Analyse du travail enseignant 1^{er} degré (directeurs d'école) en lien avec l'implémentation des « écoles apprenantes ». ADEA-Istres. EAFC Ampiric

Milieux d'intervention

1^{er} degré et 2nd degré

A partir de 2024. Intégration à l'équipe DEFI-Ampiric. Étude visant le développement professionnel dans le continuum de formation à l'INSPÉ; l'usage des savoirs scientifiques mobilisés lors du mémoire MEEF.

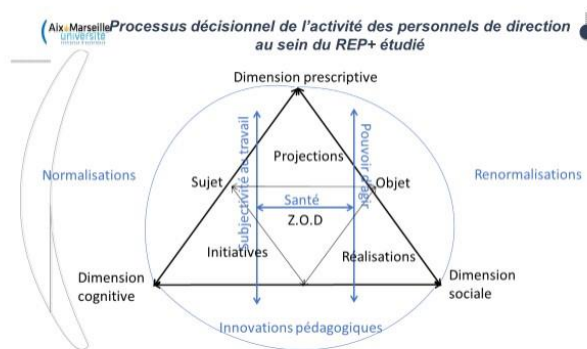


Illustration

Formalisation du processus décisionnel (Véjux 2018) des acteurs à partir du Modèle d'Engeström (1987)

Enjeux

A partir de ces éléments systémiques, étudier l'activité enseignante et accroître le pouvoir d'agir



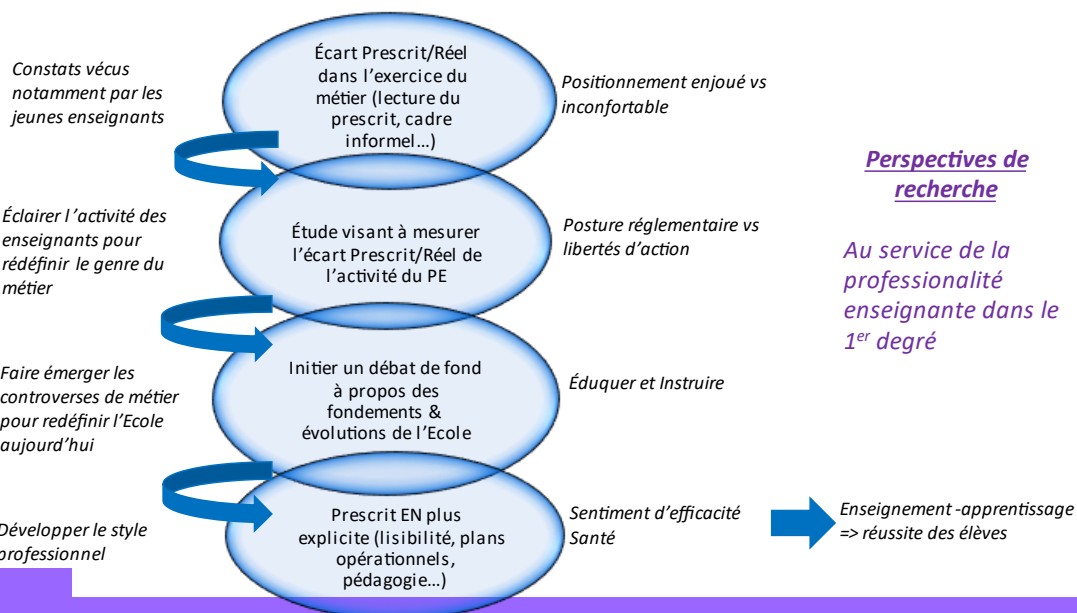
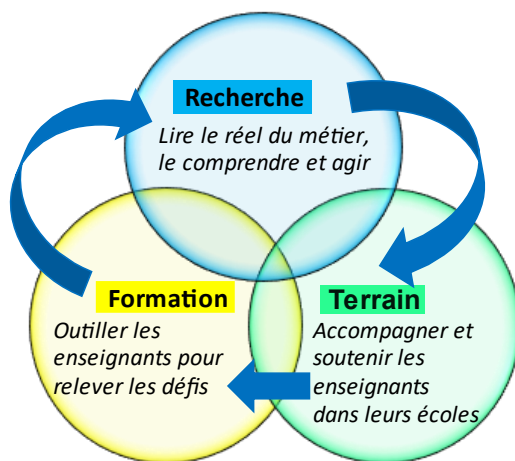
ZOD : Zone Optimale Décisionnelle

21 juin 2018. Présentation des travaux en séminaire de recherche ADEF



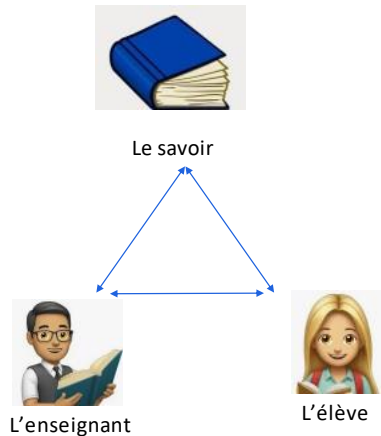
**Circularité
scientifique**

Centrée sur
l'articulation
recherche-terrain-
formation
au cœur de l'activité
de l'enseignant-
chercheur à l'Inspé



Annexe 15 : Présentation des travaux de Recherche de Karine MILLION FAURE

Les systèmes didactiques en difficulté



Les difficultés d'apprentissage peuvent provenir :

- de l'élève lui-même
- de l'enseignant
- du savoir visé

➔ Importance de considérer le système didactique dans son ensemble

Les publics étudiés

- Les élèves allophones
- Les élèves sourds
- Les élèves dyscalculiques
- Les élèves en grande difficulté en mathématiques

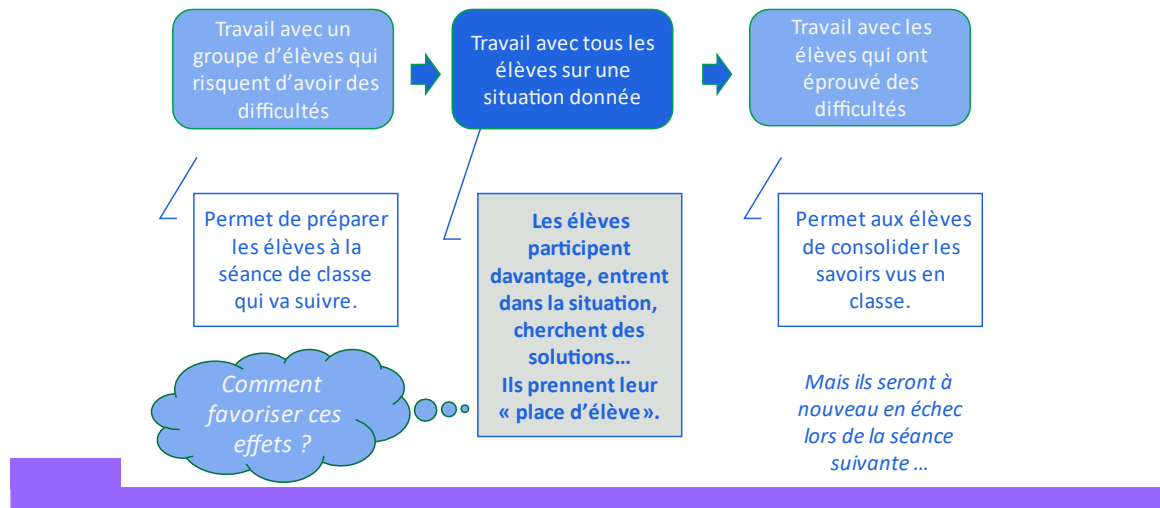
Des difficultés repérées dans les pratiques ordinaires

Nécessité de mettre en place des adaptations :

- Qui rendent la tâche accessible à l'E
- Qui contribuent à ses apprentissages
- Qui lui permettent de garder un lien avec la classe.

➔ Une méthodologie pour créer, classifier et analyser les adaptations

Les dispositifs préventifs



Annexe 16 : Point d'étape Ampiric

Côté recherche ..

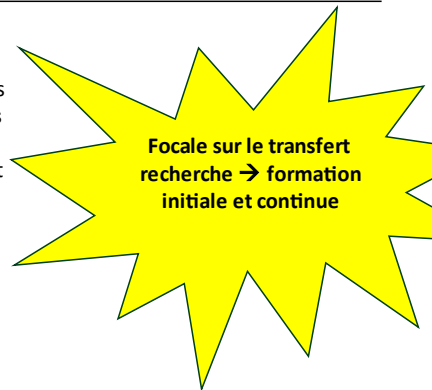
- **8 nouveaux projets de recherche collaborative** (lauréats 2024)
→ journée de restitution **vendredi 17 janvier 2025**
- **4 nouveaux doctorants :**
 - ❖ **Samantha Costa (ISM/LPL) :** Étude des inter-relations entre la conscience corporelle et l'empathie des élèves en classes de REP+ d'éducation physique et sportive
 - ❖ **Sofya Goldina (ADEF/CRPN) :** Améliorer l'apprentissage de la lecture par un programme de tutorat entre pairs : une étude randomisée contrôlée à grande échelle
 - ❖ **Gabriela Monticelli (Psyclé, EP ACCESS) :** Effets de la pratique de la Langue des Signes Bébé sur le développement de la communication et l'apprentissage du langage oral de jeunes enfants avec un Trouble du Spectre de l'Autisme scolarisés en Unités d'Enseignement Maternelle
 - ❖ **Éléonore Mendiela (ADEF, EP FORCO) :** Développement professionnel des enseignants du premier degré et formation continue au sein de communautés d'apprentissage professionnelles.
→ Interdisciplinarité et représentativité des labos/disciplines
- **3 nouveaux projets de recherche partenariale – CreativLab**
→ **Speed-dating : lundi 24 mars**

Financement : focus sur projets à haut potentiel d'impact (transfert, passage à l'échelle)

Retour CDC évaluation T+3 :

« Si le projet est vigilant sur la qualité de ses relations avec les écosystèmes éducatifs, il doit **jouer un rôle exemplaire de démonstrateur de l'évolution des pratiques enseignantes par la recherche**, et pour cela **démontrer réellement, à +6, les formes de son impact sur ses pratiques** : exemple précis d'engagement pris par les partenaires institutionnels pour mettre en œuvre ces transferts de pratique (rectorat, Inspec, canopée etc.) »

- Recrutement d'ingénieurs dédiés
- Équipes pilotes ex: proposition de plan de formation pour les formateurs de formateurs dans le 04 et 05 à la demande de l'EAFC.
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie concertée dans une perspective de continuum FI – FCé – FC



Cycle de séminaires 24/25
Au cœur des questions vives en éducation

NOUVEAU PROGRAMME

14 novembre 2024
Inspé - site de Saint-Jérôme - Marseille
Transfert de pratiques et de développement professionnel

14 janvier 2025
Inspé - site d'Aix-en-Provence
La place du corps de l'élève dans les apprentissages à l'école

14 mars 2025
Inspé - site d'Aix-en-Provence
Pratiques inclusives : de la formation à la classe

14 avril 2025
Site scolaire international de Marseille
Internationalisation et amélioration des apprentissages

14 mai 2025
Inspé - site de Saint-Jérôme - Marseille
Démocratie et enseignement : quelle école de la formation initiale sur le développement professionnel ?

POURQUOI CE CYCLE DE SÉMINAIRES ?
Pour compléter concrètement les différents éléments de recherche sur les bons usages de l'accompagnement des enseignants et des élèves, pour favoriser plus le travail de recherche d'équipe et l'entraide - via l'IAFC - et pour aller plus loin : au travers de ce cycle.

Dates à retenir :

- Journée de restitution des projets de recherche collaborative : **vendredi 17 janvier**
- Speed-dating : **lundi 24 mars**

